

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01256

Numéro SIREN : 483 655 023

Nom ou dénomination : AB LOG

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/019591

Désignation de l'entreprise		Société SARL AB LOG		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		110 ALLEE LA CROIX DE LA VUE		38560 JARRIE				
Numéro SIRET *		4 8 3 6 5 5 0 2 3 0 0 0 2 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 1				
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 0				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	2 000	012	2 000	2 000	
		Autres *	014	4 363	016	4 363		
	Immobilisations corporelles *		028	34 451	030	17 960	16 490	
	Immobilisations financières * (1)		040	30	042		30	
	Total I (5)		044	40 844	048	22 323	18 520	20 407
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	41 950	070	41 950	48 412	
		Autres * (3)	072	804	074	804	500	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	46 182	086	46 182	27 368	
	Charges constatées d'avance *		092	817	094	817	852	
	Total II		096	89 754	098	89 754	77 132	
	Total général (I+II)		110	130 598	112	22 323	108 274	97 540
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	16 000		16 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	1 600		1 600		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	42 087		31 133		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	5 501		10 954		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	65 188		59 687		
	Total II		154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156					
	Emprunts et dettes assimilées		164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	3 562		2 015		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172	39 525		35 837		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	14 920				
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	43 086		37 852		
Total général (I + II + III)			180	108 274		97 540		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	3 187
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société SARL AB LOG

110 ALLEE LA CROIX DE LA VUE

38560 JARRIE

ANNEXE DU 01/07/2020 AU 30/06/2021

SARL AXEA

50 RUE DES VINGT TOISES

38950 ST MARTIN LE VINOUX

04 76 75 91 01

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Fonds commercial	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Disponibilités en Euros	7
Produits à recevoir	7
Détail des produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Détail des charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
Détail des charges constatées d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	16 000			16 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport elts incorp. 010715			2 000	2 000	
Total			2 000	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	29 000
Total	29 000

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	
- GIF : Service Tomcat Abx3int	29 000
Total	29 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 990
Dettes fiscales et sociales	12 190
Total	14 180

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	
- AXEA Honos 2020/2021	1 635
- AXEA Honos AGO 2020/2021	355
Autres charges à payer	
- Tns réajust cotis 2021	10 641
- Tns Régul Cotis 2020	848
Etat charges à payer	
- CFE 1S2021	423
- TVA 1S2021	278
Total	14 180

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	817
Total	817

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- Abonnement datacenter	391		
- Abonnement datacenter	5		
- Primes d'assurance	422		
Total	817		

AB LOG
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000.00 euros
Siège social : 110 Allée de la Croix de la vue
38560 Jarrie
RCS Grenoble 483 655 023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 23 SEPTEMBRE 2021

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 500.65 € de la manière suivante :

- autres réserves.....	5 500.65 €
	<hr/>
	5 500.65 €

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI , la collectivité des associés prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La gérance

